APATE

ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DE TOUS LES ENFANTS

Association Loi 1901

27-29, avenue Philippe Auguste
75011 PARIS

SIREN : 384 487 013
APE : 8891B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Cabinet Jégard Paris
5 rue du Havre
75008 Paris
Tél. +33 1 45 31 53 37
contact@jegardcreatis.com

SAS au capital de 148 898 €
APE 6920Z - TVA FR 50 489 746 255
RCS Paris - Siret 489 746 255 00020
www.jegardcreatis.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

APATE

ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DE TOUS LES ENFANTS

Association Loi 1901

27-29, avenue Philippe Auguste
75011 PARIS

SIREN : 384 487 013
APE : 8891B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Jégard Créatis

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction et le trésorier.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
CABINET JÉGARD PARIS
Représenté par,

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Patrick LAGUEYRIE
(p.lagueyrie@jegardcreatis.com)
Date : 30/05/2023 10:52:28
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par email : 558608

Patrick LAGUEYRIE
Associé

Jégard Créatis

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	30 349	17 641	12 708	16 700	3 992-	23.90-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	3 807 861	2 422 856	1 385 005	1 447 584	62 579-	4.32-
	Installations techniques Matériel et outillage	602 565	493 514	109 051	120 725	11 673-	9.67-
	Immobilisations corporelles en cours				7 445	7 445-	100.00-
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts				8 000	8 000-	100.00-
	Autres	92 242		92 242	91 364	877	0.96
	Total I	4 533 017	2 934 011	1 599 006	1 691 818	92 812-	5.49-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	37 953		37 953	35 634	2 319	6.51
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	1 054 426		1 054 426	939 036	115 390	12.29
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	211 223		211 223	523 386	312 163-	59.64-
	Charges constatées d'avance (2)	41 174		41 174	21 258	19 917	93.69
	Total II	1 344 776		1 344 776	1 519 314	174 538-	11.49-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 877 792	2 934 011	2 943 782	3 211 132	267 350-	8.33-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	156 569	156 569		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres	573 456	573 456		
	Report à nouveau	503 128	650 985	147 856-	22.71-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	290 221-	147 856-	142 365-	96.29-
	Situation nette (sous total)	942 932	1 233 153	290 221-	23.53-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	1 277 654	1 229 866	47 788	3.89
	Provisions réglementées				
	Total I	2 220 586	2 463 019	242 433-	9.84-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	47 846	47 846		
	Total II	47 846	47 846		
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	230 485	258 102	27 617-	10.70-
	Total III	230 485	258 102	27 617-	10.70-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	102 441	108 809	6 368-	5.85-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	341 009	332 111	8 897	2.68
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 414	1 244	171	13.74
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	444 864	442 164	2 700	0.61
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 943 782	3 211 132	267 350-	8.33-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 442 164
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	20	110	90-	81.82-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	507 634	518 077	10 443-	2.02-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	4 005 484	3 987 908	17 576	0.44
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public	150		150	
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	79 219	84 863	5 644-	6.65-
Utilisations des fonds dédiés		16 178	16 178-	100.00-
Autres produits	365	1 390	1 025-	73.76-
Total I	4 592 872	4 608 526	15 654-	0.34-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 370 433	1 304 873	65 559	5.02
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	251 899	246 208	5 691	2.31
Salaires et traitements	2 352 296	2 234 122	118 174	5.29
Charges sociales	825 249	833 082	7 834-	0.94-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	178 282	178 367	85-	0.05-
Dotations aux provisions	2 928	85 169	82 241-	96.56-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 908	4 032	1 123-	27.86-
Total II	4 983 995	4 885 854	98 142	2.01
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	391 123-	277 328-	113 796-	41.03-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 074	508	566	111.40
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 074	508	566	111.40
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 074	508	566	111.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	390 049-	276 820-	113 230-	40.90-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		31 500	31 500-	100.00-
Sur opérations en capital	101 806	97 463	4 343	4.46
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	101 806	128 963	27 158-	21.06-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 977		1 977	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	1 977		1 977	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	99 829	128 963	29 135-	22.59-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	4 695 752	4 737 997	42 245-	0.89-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 985 973	4 885 854	100 119	2.05
5. EXCEDENT OU DEFICIT	290 221-	147 856-	142 365-	96.29-



27-29 avenue Philippe Auguste 75011 PARIS

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan 2 943 782 €
- Total du compte de résultat (Produits) 4 695 752 €
- Résultat global de l'exercice (Déficit) - 290 221 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis par la Direction Générale de l'association.

Note n°1 Description de l'association
Note n°2 Règles et méthodes comptables
Note n°3 Tableau des immobilisations
Note n°4 Tableau des amortissements
Note n°5 Tableau des provisions et réserves
Note n°6 Tableau de variation des fonds dédiés
Note n°7 Tableau de variation des Fonds propres
Note n°8 Ventilation du résultat
Note n°9 État des créances
Note n°10 État des dettes
Note n°11 Produits à recevoir
Note n°12 Charges à payer
Note n°13 Charges constatées d'avance - Produits constatés d'avance
Note n°14 Charges et Produits exceptionnels
Note n°15 Engagements financiers

NOTE N°1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

L'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants, l'A.P.A.T.E, a été fondée en octobre 1990.

Sa vocation est de lutter contre l'exclusion des enfants pour cause de handicap ou de maladie en pratiquant une inclusion collective de ces enfants dans des établissements qu'elle crée et gère, l'A.P.A.T.E. cherche à réduire une inégalité de droit générée par l'inégalité naturelle provoquée par le handicap.

Cette association a pour buts :

a) le développement de projets innovants concernant la petite enfance, la création et la gestion de structures favorisant l'intégration d'enfants porteurs de handicap, ou connaissant des difficultés diverses d'ordre social, parmi les autres.
b) le développement d'actions de formation, d'information et de recherche dans les domaines de l'enfance et de l'intégration sociale.

L'A.P.A.T.E. gère six établissements pour jeunes enfants, réservant une place sur trois pour les enfants handicapés et/ou atteints de maladie chronique. Elle gère également un centre de formation depuis fin 2019.

NOTE N°2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement ANC 2018-06 dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2. EVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'année 2022 a été synonyme de nombreux événements qui ont eu un impact sur les comptes tant sur un plan conjoncturel que structurel.

Parmi les événements structurants, on peut noter :

- Une pénurie de professionnel engendrant une baisse d'activité significative pour l'ensemble des établissements
- Une revalorisation de 3% de la valeur du point CCN51 adoptée fin 2022 avec effet rétroactif à juillet 2022
- Une activité du centre de formation insuffisante pour assurer son équilibre financier

Parmi les événements conjoncturels, on peut retenir :

- Des fermetures d'établissement liées à la crise COVID en janvier 2022
- 2 départs de directrices d'établissement
- Une prime PEPA versée aux salariés pour un coût global de 33 K€

- Une réévaluation du loyer de la Caverne avec rattrapage 2020/2021
- 3 cambriolages subis par l'établissement la Maison Dagobert
- Pas d'organisation d'évènements à la Taverne sur l'année

3. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

4. LES PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

4.1 - AGRÉGATION DES COMPTES ANNUELS

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre :

- Halte-Garderie Dagobert	20 places
- Jardin d'enfants Ecole Gulliver	36 places
- Jardin d'enfants et multi accueil Ali Baba	57 places
- Crèche Mowgli	22 places
- Crèche Baloo	28 places
- Multi accueil Le Sourire du Chat	45 places
- Vie associative	
- Centre de formation	

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'association sont éliminées. Au bilan : il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison.
Au compte de résultat : Néant.
Les établissements Petite enfance sont sous le contrôle de la CAF, et de la Ville de Paris, qui en assurent le financement. Leur résultat est provisoire dans l'attente de leur validation définitive par ces autorités administratives et financières.
Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements avec les excédents d'autres établissements. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement, ces compensations ne peuvent exister.

4.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.
Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

Logiciels & site internet	1 à 5 ans
Installations, agencements, aménagements	1 à 15 ans
Constructions	20 ans
Matériel de cuisine	2 à 5 ans
Matériel de lingerie et d'entretien	3 à 5 ans
Matériel éducatif	1 à 7 ans
Matériel informatique / bureau	2 à 7 ans
Mobilier d'hébergement	1 à 15 ans

4.3 - CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

4.4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Néant

4.5- PROVISION POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIERE

Evaluation

L'engagement pour indemnités de fin de carrière est évalué selon les hypothèses suivantes :

- rotation du personnel ;	
- taux de progression des salaires	*3%*
- taux d'actualisation	*3.77%*
- Départ personnel non cadre / cadre	*62 / 65 ans*
- taux de charges sociales retenu	*43.32%*
- Table de mortalité :	*INSEE 2021*

L'engagement ainsi évalué s'élève à **155 485 €.**

4.6 - DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER

La dette provisionnée pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les « dettes sociales et fiscales », par application des règles de droit commun.

4.7 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

La subvention de fonctionnement de la Ville de Paris est comptabilisée pour son montant attribué indépendamment de la date d'encaissement.

Les ressources versées par la CAF sont comptabilisées dès leur attribution indépendamment de la période de versement. Une évaluation en clôture est faite en fonction de la participation des parents. La liquidation des participations de la CAF au titre d'un exercice peut donner lieu à correction l'exercice suivant.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Loi du 23 mai 2006

Dans le cadre de l'application de l'article 20 de la Loi du 23 mai 2006, l'association a désigné au titre des 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés le Président, le Trésorier et la Directrice générale.
Les membres du bureau sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération, et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.
En ce qui concerne la rémunération de la Directrice générale, seule salariée concernée, l'information n'est pas mentionnée dans l'annexe car elle conduirait indirectement à donner une information individuelle.

5.2 - Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice sont de 17976 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont :
- 17 976 € au titre de la mission légale de contrôle des comptes

5.3 Contributions volontaires en nature

L'analyse des contributions volontaires en nature et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère est non significatif.

5.4 Effectifs

EFFECTIF MOYEN

	ETP
Caverne Ali Baba (dont Siège)	27.14
Maison Dagobert	6.89
Crèche Baloo	10.20
Crèche Mowgli	6.82
Le Sourire du Chat	13.46
Ecole Gulliver	10.73
Centre de formation	0.33
TOTAL	75.57

NOTE N°3 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Sorties d'actif	Virement de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences…	7 226	0	0	0	7 226
Autres immobilisations incorporelles	23 123	0	0	0	23 123
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
TOTAL (I)	**30 349**	**0**	**0**	**0**	**30 349**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	3 739 662	68 198	0	0	3 807 860
Installations techniques	140 448	7 485	2 566	0	145 367
Installations générales diverses	153 445	18 096	0	0	171 541
Matériel de bureau et informatique	94 968	1 596	5 865	0	90 699
Autres	189 540	6 641	1 222	0	194 959
Immobilisations corporelles en cours	7 445	0	0	-7 445	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL (II)	**4 325 508**	**102 016**	**9 653**	**-7 445**	**4 410 426**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	99 365	877	8 000	0	92 242
TOTAL (III)	**99 365**	**877**	**8 000**	**0**	**92 242**
TOTAL (I+II+III)	**4 455 222**	**102 893**	**17 653**	**-7 445**	**4 533 017**

NOTE N°4 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Amortis sements cumulés au début de l'exercice	Augmen tation	Diminu tion	Virement de poste à poste	Amortis sements cumulés à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions brevets Licences	7 226	0	0	0	7 226
Autres immobilisations incorporelles	6 423	3 992	0	0	10 415
TOTAL (I)	**13 649**	**3 992**	**0**	**0**	**17 641**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions	2 292 078	130 777	0	0	2 422 855
Installations techniques	112 699	9 950	2 566	0	120 083
Installations générales, aménagements di	127 658	7 809	0	0	135 467
Matériel de bureau et informatique	70 912	7 949	3 955	0	74 906
Mobilier	146 407	17 873	1 222	0	163 058
TOTAL (II)	**2 749 754**	**174 358**	**7 743**	**0**	**2 916 369**
TOTAL (I+II)	**2 763 402**	**178 350**	**7 743**	**0**	**2 934 010**

NOTE N°5 TABLEAU DES PROVISIONS ET RÉSERVES

NATURE DES PROVISIONS ET RESERVES	Montant début exercice	Affectation résultats	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Réserves					
Excédents affectés à l'investissement	-				-
Réserve de trésorerie	-				-
Réserve de compensation	-				-
Autres Réserves	573 456				573 456
Provisions réglementées					
Différence s/réalisations éléments actifs	-				-
Provisions					
Provisions pour risques	-				-
Provisions pour charges Abondement CPF	75 000	-	-	-	75 000
Provisions pour charges (Prov IDR)	183 102		2 928	30 545	155 485
TOTAL	831 558	-	2 928	30 545	803 941
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			2 928	30 545	
- financière					
- exceptionnelle					

NOTE N°6 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

variation des fonds dédiés issue de....	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	à la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Appel à projet CAF 2018 - Projet Auxiliaire	47 846	0	0	0	0	47 846	0
TOTAL	**47 846**	**0**	**0**	**0**	**0**	**47 846**	**0**

NOTE N°7 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

LIBELLE	Montant début d'exercice	Affectation du résultat	Résultat N-2	Augmentation	Diminution	Solde en clôture
Fonds associatif sans droit de reprise						
Fonds propres complémentaires	156 569					156 569
Fonds associatif avec droit de reprise						
Legs et donation						
Réserves						
Excédents affectés à l'investissement						
Réserve de trésorerie						
Autres réserves	573 456					573 456
Report à nouveau Gestion Libre	650 985	- 6 582		104 350	245 625	503 128
Report à nouveau provisions congés payés						
Résultat sous contrôle AliBaba	-	- 142 949	-	142 949	-	-
Résultat sous contrôle Dagobert	-	- 49 300	-	49 300	-	-
Résultat sous contrôle Gulliver	-	70 481	-	-	70 481	-
Résultat sous contrôle Baloo	-	- 13 379	-	13 379	-	-
Résultat sous contrôle Mowgli	-	- 37 761	-	37 761	-	-
Résultat sous contrôle Sourire du Chat	-	31 634	-	-	31 634	-
Résultat comptable	- 147 856	147 856			290 221	- 290 221
Subventions d'investissements	1 229 866			149 594	101 806	1 277 654
Provisions réglementées	-					-
TOTAL	2 463 020	-	-	497 333	739 767	2 220 586
			Variation nette	-	242 434	

(1) Il s'agit essentiellement des subventions accordées à l'Apate pour les travaux d'aménagement du Sourire du Chat.

NOTE N°8 TABLEAU DE VENTILATION DU RESULTAT

Activité	Montant
Relevant de la gestion contrôlée	
ALI BABA	- 114 170
DAGOBERT	- 26 744
GULLIVER	2 390
BALOO	- 16 854
MOWGLI	- 34 598
SOURIRE DU CHAT	- 55 716
Sous-total	- 245 692
Relevant de la gestion libre	
Centre de formation	- 40 914
Vie associative / Taverne	- 3 614
Sous-total	- 44 528
TOTAL	- 290 220

NOTE N°9 ÉTAT DES CRÉANCES

CREANCES		MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
			à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Prêts (1)	0		0
	Autres immobilisations financières	92 242		92 242
De l'actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes	41 667	41 667	
	Usagers et comptes rattachés	37 953	37 953	
	Autres créances	1 012 759	1 012 759	
	Charges constatées d'avance	41 174	41 174	
	TOTAL	**1 225 795**	**1 133 553**	**92 242**
	(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exerci	 0 8 000		

NOTE N°10 ÉTAT DES DETTES

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	102 441	102 441		
Dettes fiscales et sociales	341 009	341 009		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dépôts des hébergés				
Autres dettes	1 414	1 414		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**444 864**	**444 864**	**0**	**0**
'(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice				

NOTE N°11 PRODUITS À RECEVOIR

Détail des produits	Montants
Remboursement formations	14 559
Indemnités journalières à recevoir	41 791
Chômage partiel	464
TOTAL	56 814

NOTE N°12 CHARGES À PAYER

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues	28 234
2) Personnel	17 441
3) Organismes sociaux	33 839
4) Taxes dues sur les rémunérations	-
5) Dettes concernant les congés payés	131 472
6) Autres charges à payer	1 776
TOTAL	212 762

NOTE N°13A CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Détail des charges	Montants
SHAM - Cotisations 2023	13260
GRENKE 6 Loyer et assurance 1t2023	1 619
CDC Habitat - Loyer Janvier	4 272
ELOGIE SIEMP - Loyer 1t2023	17 991
RIVP - Loyer Janvier	2 765
LC NET SECURE - 2023	1 267
TOTAL	41 174

NOTE N°13B PRODUITS CONSTATÉES D'AVANCE

Détail des produits	Montants
Néant	
TOTAL	0

NOTE N°14 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail des charges exceptionnelles	Montants
Valeur nette comptable d'éléments d'actifs	1 977
Dotation aux amortissements exceptionnelle	0
TOTAL	1 977

Détail des produits exceptionnels	Montants
Quote-part subvention investissements CAVERNE ALI BABA & SOURIRE DU CHAT & GULLIVER & DAGOBERT	101 806
TOTAL	101 806

RESULTAT EXCEPTIONNEL	99 829 €

NOTE N°15 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit	
part à moins d'un an	
part à plus d'un an et moins de 5 ans	
part à plus de cinq ans	
b) engagement de crédit bail (redevances restant à payer)	
- crédit bail mobilier	
- crédit bail immobilier	
c) cautions données	
d) indemnité de fin de carrière	Cf. § 4.5
Engagements reçus	
a) caution reçues	0